MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

DLP 20-6-59 035517

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

7ème année Nº 24

BULLETIN TECHNIQUE DE LA
STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
DU LANGUEDOC-ROUSSILLON
(AVEYRON. AUDE. GARD. HÉRAULT. LOZÈRE. PYRÉNÉES-ORIENTALES)
- MONTPELLIER - 16, Rue de la République - Tél. 72 58-72

INFORMATIONS POMMES DE TERRE Nº 2

I9 Juin I959

MILDIOU

Par suite des pluies du I7 juin que nous signalent nos postes de NAJAC - CAMJAC et ST-GENIEZ-d'OLT, etc.., la maladie est susceptible de se répandre rapidement en fonction des températures de plus en plus élevées et du développement des plantes qui tendent à couvrir le sol.

En conséquence, il est nécessaire de réaliser, dès réception du présent avis et au plus tard avant le 24 juin, un traitement avec l'un des produits homologués suivants :

- Bouillie bordelaise ou bourguignonne
- Sulfate basique de cuivre
- Oxychlorure de cuivre
- Oxydes cuivreux

On peut également utiliser certains produits anticryptogamiques de synthèse.

DORYPHORE

Ajouter un insecticide à la bouillie anti-mildiou.

5ème EDITION Nº 4

Zones V et VI

VIGNE

Renouveler la protection contre le Mildiou de la vigne et les Vers de la grappe en pulvérisant une bouillie mixte.

L'Inspecteur de la
Protection des Végétaux,
P.BERVILLE

Le Contrôleur chargé des
Avertissements Agricoles,
L.L.TROUILLON

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles du Languedoc-Roussillon - I6, rue de la République à MONTPELLIER. Le Gérant : TROUILLON. Autorisation du 6 mars I956.